



Flash info #20

la Roche-Neuville

Juillet 2024

édito

2024, une année charnière pour notre commune.

La révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) engagée fin 2022 vient d'être achevée, il est enfin devenu opposable. Je vous rappelle que tous travaux réalisés sur une construction existante doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux ou d'un permis de construire ; il en est de même pour les déplacements des haies, que l'on soit agriculteur ou non. A noter que la Communauté de Communes a un programme ambitieux de replantation de haies bocagères : n'hésitez pas à vous renseigner pour en bénéficier. Notre P.L.U. répond au critère du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Communauté de Communes. Parallèlement à cela, la commune dispose aujourd'hui d'une réserve foncière qui permet de faire face au développement prévu au P.L.U. pour les 10 années à venir. La loi Z.A.N. (Zéro Artificialisation Nette 2050) ne devrait pas trop nous impacter suite à l'anticipation de votre conseil municipal. Cette anticipation a eu pour conséquence de voir une progression de notre endettement. Après plusieurs années d'investissements soutenus pour maintenir et développer l'activité économique tout en pérennisant les services à la population, il nous faut faire une pause dans nos projets. La réduction des dotations qui ne représentent plus que 19% de nos recettes de fonctionnement et l'inflation de nos charges nous ont conduits à majorer notre fiscalité locale qui ne repose plus que sur la taxe foncière. En matière de gestion, suite à la suppression de la taxe d'habitation, nous ne pouvons agir que sur deux leviers : ou bien augmenter la taxe foncière, ou bien réduire les services tel que les services périscolaires et extrascolaires ou négliger l'entretien de notre commune. Je tiens d'ailleurs à remercier celles et ceux qui, au travers de leur engagement, nous aident à chaque fois qu'ils le peuvent par des actions de bénévolat pour entretenir ou participer à différents travaux sur la commune. Les travaux réalisés par l'association des parents d'élèves pour que les enfants bénéficient d'un espace végétalisé en sont un exemple parfait. Après une année où la demande d'achat de terrains dans nos lotissements a été plus calme, nous sentons que la demande repart. La réalisation de la voie douce concomitante à l'aménagement de la R.D.1 y est certainement pour quelque chose, sans oublier le charme du village de SAINT-SULPICE qui attire toujours de nouveaux résidents. Sur la Zone Artisanale, bien qu'un terrain soit réservé, il reste la possibilité d'accueillir quelques artisans en fonction de la surface souhaitée. N'hésitez pas à faire savoir autour de vous que nos deux communes déléguées disposent de terrains viabilisés pour accueillir de nouveaux résidents ou de nouvelles entreprises. Plus récemment, à la demande des services de l'Etat, le conseil municipal s'est positionné sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, vous aurez l'occasion de participer à des réunions publiques sur ce sujet après la rentrée de septembre. Devant le calendrier des événements organisés par les différentes associations de la commune, nous pouvons dire que nous avons retrouvé la dynamique de l'avant COVID. Christophe DELOGÉ (maire délégué de SAINT-SULPICE) se joint à moi pour remercier tous les bénévoles qui animent nos villages tout au long de l'année. Nous vous invitons à suivre l'activité de votre commune et de ses associations sur INTRAMUROS, application téléchargeable sur smartphone ; c'est gratuit.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

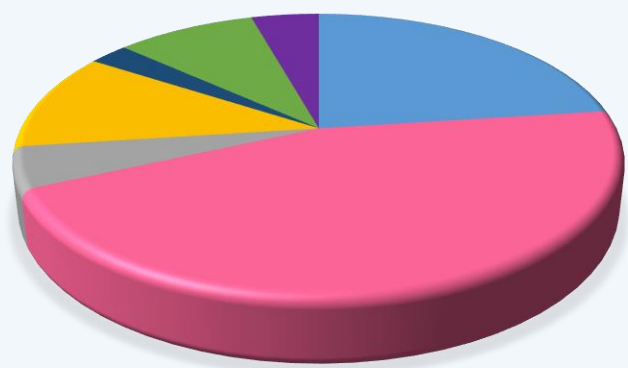
Jean-Paul FORVEILLE,

Maire de La Roche-Neuville



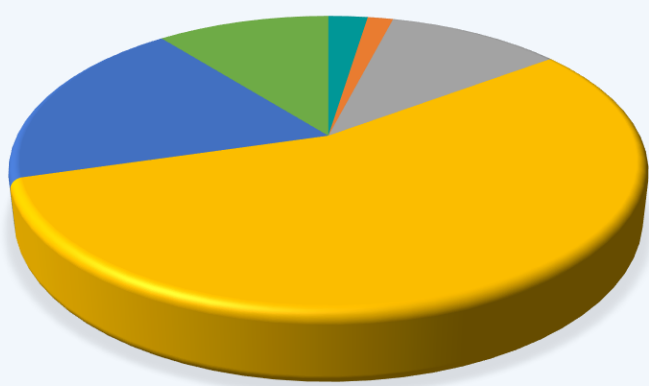
Budget 2024 – Budget général de la Commune

Fonctionnement dépenses : 1 257 922 €



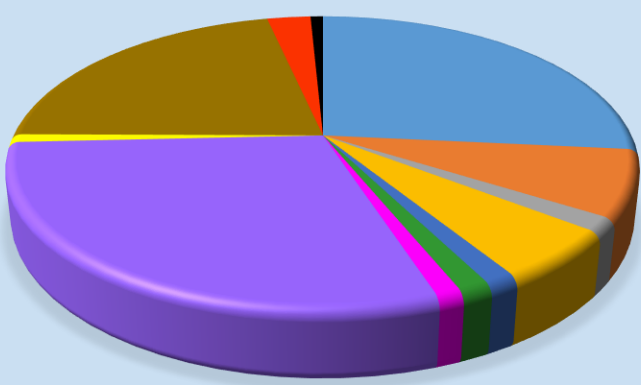
- Charges de personnel 45%
- Charges à caractère général 23%
- Charges financières 4%
- Autres charges de gestion 9%
- Amortissements 3%
- Virement à la section d'investissement 11%
- Impôts et taxes 5%

Fonctionnement recettes : 1 257 922 €



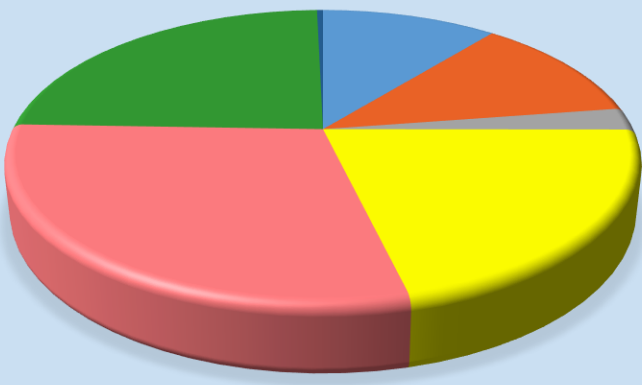
- Impôts et taxes 56%
- Produits des services 11%
- Atténuation de charges 1%
- Excédent antérieur reporté 2%
- Autres produits de gestion 11%
- Dotations, subventions 19%

Investissement dépenses : 1 307 112 €



- Résultat Investissement reporté (déficit) 27%
- Emprunts et dettes 7%
- Réserve foncière 2%
- Aménagement cimetières 6%
- Acquisition de matériels, mobiliers 1%
- Travaux église de Ligné 1%
- Amélioration cadre de vie 1%
- Travaux locaux sportifs pluridisciplinaires 29%
- Travaux école élémentaire 1%
- Aménagement Coutellerie 21%
- Boulangerie Ligné 3%
- Elaboration PLU 1%

Investissement recettes : 1 307 112 €



- Virement de la section de fonctionnement 11%
- Cessions d'immobilisations 12%
- Amortissements 3%
- Dotations 21%
- Subventions d'investissement 29%
- Emprunts 24%
- Divers – Remb SAFER et caution 0%

Plusieurs lignes budgétaires ont été alimentées afin de prévoir les programmes d'investissements complets, mais les dépenses et les emprunts ne seront réalisées que partiellement au cours de l'exercice 2024.



GOURNAY Wyatt, le 3 janvier
GUIDICELLI-SENDRA TESORO Raphaël, le 23 janvier
GUÉMAS Augustin, le 3 février
BESNIER Romy, le 2 mars
JOLIVEAU Paul, le 26 avril
MOUZÉ PELÉ Ellie, le 5 mai
GUILLY Nao, le 4 juin
SIMON Gaspard, le 6 juin

Le 9 mars:
BOURJOLAY Gérard & NGUELE BEDIBI Leonie

Le 20 avril :
SIONNIERE Timothé & PROVOST Marine

Le 21 avril :
DAGNEAU de RICHECOUR Mathieu & KLOPOTEK Stephanie

Le 18 mai :
DAGONNEAU Jonathan & HURTAUD Cindy



Données personnelles recueillies selon le consentement du RGPD

Mairie de Laigné sur Mayenne :

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi : 9h00 - 12h30
Vendredi : 9h00 -12h30 / 13h30 – 17h30

Mairie de Saint-Sulpice :

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Mardi : 8h30 - 12h00 et vendredi : 14h30 -17h30

La mairie de Saint-Sulpice sera fermée du 30 juillet au 20 août inclus.

Retrait des sacs jaunes



Les sacs jaunes sont à disposition à la boulangerie, aux bibliothèques et dans les mairies de Laigné sur Mayenne et de Saint-Sulpice.

INFORMATIONS DIVERSES

Carte d'identité



Un délai de 3 mois maximum pour l'instruction du dossier et la fabrication du titre est nécessaire avant de retirer votre nouveau titre.

Les demandes de cartes nationales d'identité se font exclusivement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil tout comme les demandes de passeports biométriques.

Pour le Sud-Mayenne, 5 communes sont équipées : **Craon, Meslay-du-Maine, Château-Gontier, Cossé le Vivien et Renazé**. Par conséquent, pour accueillir au mieux les usagers dans les meilleures conditions, il a été décidé de mettre en place pour la ville de Château-Gontier des rendez-vous pour les personnes sollicitant la délivrance de cartes d'identité et de passeports.

Les créneaux sont fixés de la manière suivante :

-Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

-Le samedi matin de 8h30 à 12h00.

Recensement citoyen à 16 ans.

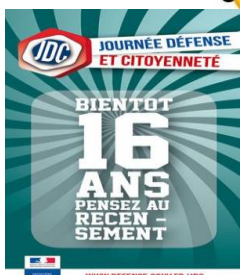


Le recensement citoyen est une démarche **OBLIGATOIRE** à faire à l'âge de **16 ans**.

A la suite de ce recensement, les autorités militaires vous convoqueront pour la journée de défense et de citoyenneté.

Ce recensement vous permettra d'obtenir :

- Votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.
- La possibilité de vous inscrire à des concours, examens.
- La possibilité de vous inscrire au permis de conduire.



N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité et de votre livret de famille.

Inscriptions scolaires 2024-2025



Pour tout renseignement concernant les nouvelles inscriptions :

- **Pour les enfants de Laigné sur Mayenne** - école publique de la Roche Fleurie, contacter la mairie au 02.43.07.28.71.

- **Pour les enfants de Saint-Sulpice**, contacter la mairie de Houssay au 02.43.07.71.17.

NB : Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune.

Bibliothèques

Pendant les vacances d'été :

Les horaires de la **bibliothèque de Laigné** sont les suivants :

- Les mercredis 10 et 31 juillet : 16h30-18h30.
- Les mercredis 21 et 28 août : 16h30-18h30.
- Samedi 31 août : 10h00-12h00.

La **bibliothèque de Saint-Sulpice** sera fermée en juillet & août.



IntraMuros

L'application « Intramuros » vous permet de **recevoir des informations ou des alertes sur des événements concernant la commune** (animaux perdus, routes barrées, alertes météo, ...).

L'appli est **GRATUITE** et téléchargeable pour une utilisation sur smartphone, sur tablette ou sur ordinateur.



Avis aux nouveaux résidents



Les personnes nouvellement domiciliées dans la commune sont invitées à se présenter à la mairie, munies de leur livret de famille ou de leur carte nationale d'identité afin de permettre la mise à jour du fichier communal.

Légalisation de signature

Elle peut être obtenue selon les cas :

- à la Mairie de son domicile en présentant le document à légaliser (non signé) et une pièce d'identité portant une signature. En cas d'absence de pièce d'identité, il faut deux témoins munis de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile. Les documents à légaliser doivent impérativement être en français ou accompagnés de leur traduction française.



Besoin d'une assistante maternelle?

Vous recherchez une assistante maternelle pour accueillir votre enfant ?

Connectez-vous sur le site du Conseil départemental : www.assistantsmaternels53.fr

La liste est également disponible en mairie.





Nous voici maintenant dans la dernière ligne droite vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La commune continue de s'animer autour du label Terre de jeux 2024. En plus des désormais habituelles sorties sportives (marche et course à pied) qui nous réunissent chaque mois (programme consultable sur Intramuros ou à la mairie), une sortie randonnée a été organisée à la journée sur la corniche de Pail, réunissant une vingtaine de personnes, et une délégation de la commune a participé à la course nature des Coëvrons. Début mai, le bus Tour Pays de la Loire 2024 a fait une halte dans notre commune. Celui-ci aura permis aux enfants du RPI Loigné-Marigné-Peuton et à chacun de se familiariser un peu plus avec les Jeux Olympiques et Paralympiques. L'école de La Roche-Fleurie et l'accueil périscolaire ont d'ailleurs obtenu la labellisation de la démarche éducative grâce à leur investissement. Enfin au mois de juin, une soirée conviviale a été organisée avec la complicité du p'tit bar de Saint-Sulpice, l'occasion de se retrouver autour de jeux extérieurs et de passer du bon temps ensemble.

C'est devenu un rendez-vous incontournable sur notre commune : le dimanche 1er septembre aura lieu la 3e édition de « Fête vos jeux ». Une journée où chacun aura le loisir de pratiquer une activité sportive ou ludique à la hauteur de ses envies, mais avec l'idée de se retrouver et de profiter de cette journée. Rendez-vous à 9h30 sur le City parc de Saint-Sulpice ou à 12h à l'espace de loisirs de la mare à Loigné. On vous y attend nombreux ! Renseignements possibles en mairie.

P'tit Bar !

Depuis 1986, le « *café municipal* » de Saint-Sulpice constitue un lieu précieux de convivialité. Rebaptisé « *le P'tit Bar* », ce lieu a trouvé un nouvel élan, notamment grâce à son régisseur principal René Bancetel. Mais René a décidé de passer le flambeau. Qu'il soit ici remercié pour tout ce qu'il a fait !

Le P'tit Bar va bien entendu continuer à offrir un service très attendu, avec une nouvelle dynamique, en prenant désormais le statut de *café associatif*. En perspective, de très beaux moments de retrouvailles, de rires, de dégustations.

Distributrices de baguettes sur la commune !

Le boulanger de Loigné, Baptiste Chenay, propose de nouveaux services. Suite à l'ouverture de la boulangerie, « *le Fournil de Loigné* », il alimente désormais 2 distributrices de baguettes sur la commune.

A Loigné, une nouvelle distributrice de baguettes est installée: elle est alimentée les après-midis aux heures de fermeture de la boulangerie.

Saint-Sulpice dispose d'une distributrice de baguettes, dans le centre du bourg, à l'abri-bus ; elle est donc, elle aussi, alimentée par la boulangerie de Loigné, et propose du pain 24h/24.

Focus

L'équipe des bénévoles a beaucoup travaillé en ce premier semestre de 2024 car elle s'est fixée comme objectif de finaliser le Focus d'ici la fin de l'année 2024. C'est un travail assez fastidieux, mais passionnant, de lecture d'archives, de réflexions collectives, de synthèses de documents.

Lorsqu'il sera publié, cet ouvrage permettra à chacun de découvrir beaucoup d'informations sur la commune.

Si certains veulent rejoindre cette équipe, il n'est pas trop tard pour apporter sa contribution. Contacter la mairie.

Dispositif « Argent de Poche »

Cet été, six jeunes entre 16 et 18 ans se sont inscrits au dispositif « Argent de Poche ». Ils participent à des missions ponctuelles d'une durée de 3h en s'investissant pour la commune moyennant une gratification de 15€ par mission. Prochain dispositif du 21 au 31 octobre (dossier d'inscription disponible sur le site internet de la commune).

Inauguration de la borne de la 2^{ème} DB et Cérémonie du 8 mai



En présence de la Sous-Préfète, des associations patriotiques, des Rocheneuvillois, de la fondation du Maréchal Leclerc de Hautecloque, de Mme Ghyslène LEBARBENCHON (initiatrice des bornes de la 2^{ème} DB et Maire de Saint-Martin de Varreville), le conseil municipal a inauguré, samedi 4 mai dernier, la borne de la voie de la division Blindée du Général Leclerc.

Cette borne rend hommage au maréchal Leclerc de Hautecloque et à ses troupes, acteurs importants de la libération de France, lors de la Seconde Guerre mondiale.

L'inauguration s'est poursuivie par la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.

La commune paraîtra d'ailleurs dans l'édition 2024 du Guide Vert Michelin de « La Voie de la 2^{ème} DB » !

Conseil Municipal d'Enfants

Cette année encore, notre Conseil municipal des enfants aura vécu un mandat très riche.

L'année 2023 s'est clôturée sur un beau moment de convivialité avec le portage de paquets de chocolats aux personnes isolées sur la commune. Cet après-midi a été possible grâce à la présence de Claude JAN et Serge BERTRON, qui ont encadré les enfants et nous les remercions.

Leur stand sur le marché de Noël de l'APE Loigné-Marigné leur a permis de récolter de l'argent au profit de l'association « ELA ». Une visioconférence en février 2024 avec des membres de l'association a été organisée afin que le CME puisse échanger et savoir à quoi allait servir l'argent récolté.

2024 a débuté par la cérémonie des vœux où nos jeunes élus ont présenté leurs projets à l'aide d'un diaporama.

Puis les actions se sont enchaînées avec le renouvellement de la chasse aux œufs le 22 mars et la participation à la boum le 12 avril en aidant l'APE lors de la distribution des repas.

Ils ont également participé à l'inauguration de la borne de la 2^{ème} DB et à la commémoration du 8 mai qui ont été des moments d'échanges avec nos aînés et une découverte sur l'histoire de notre commune.

Les jeunes élus ont organisé un après-midi d'échange autour du jeu et d'un goûter, le mercredi 15 mai, avec le club des aînés.

Avant la fin de leur mandature, il reste un dernier projet qu'ils ont à cœur de mener : l'apprentissage des gestes qui sauvent pour eux et pour les Roche-Neuvillois(es). Accompagnés dans leur démarche par un pompier professionnel, des sessions de formation aux gestes qui sauvent auront lieu au mois de septembre.

Formations organisées par le conseil municipal des enfants de La Roche-Neuve et l'UDSP de la Mayenne

APPRENEZ LES GESTES QUI SAUVENT

ALERTER, APPUYER, DÉFIBRILLER, MASSER

Jeu de rôle : 5 septembre, 12 septembre, 19 septembre, 26 septembre

18h à 20h ou 20h à 22h

ENSEMBLE, SAUVONS DES VIES

Sessions de 15 adultes Dans la salle du Mille-Clubs de Loigné sur Mayenne

Inscription par mail ou à la mairie mairie@larocheneuve.fr

Groupama Formations financées par GROUPAMA assurances

Un mandat qui touche à sa fin, rempli de moments sincères, riches et variés, mais nous pouvons les remercier pour leur investissement et leur dynamisme. Maintenant place aux vacances...

Approbation du P.L.U de la Roche-Neuville



Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par le Conseil Municipal, le 18 avril dernier.

En effet, lors d'un projet d'achat de terrain, ou du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable, il est nécessaire de connaître les règles en vigueur. Ces règles d'urbanisme sont des règles et contraintes d'urbanisme et environnementales définies par le P.L.U.

Le Géoportail de l'urbanisme donne accès au zonage détaillé de chaque parcelle cadastrale sur le P.L.U d'une commune. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

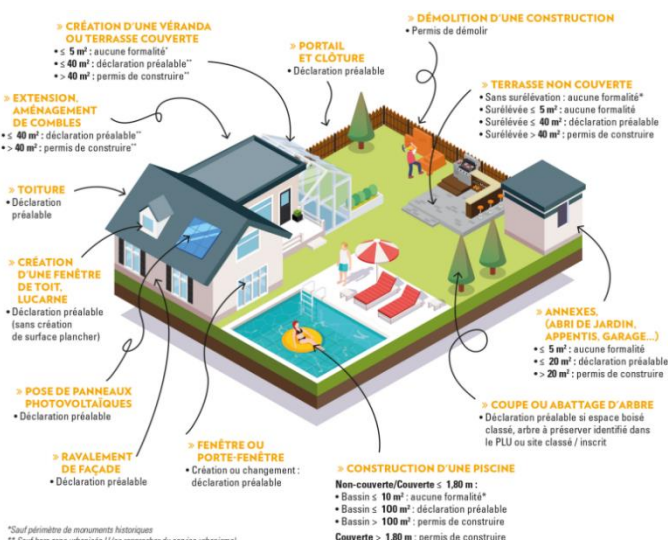
www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Rappel des règles d'urbanisme



Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. En voici quelques exemples :

- Modifications des ouvertures / changement des menuiseries
- Ravalement de façade
- Réfection de la toiture / pose de fenêtre de toit
- Piscine / Carport / Abri de jardin
- Suppression d'une haie protégée



Vous allez bientôt quitter votre domicile et vous souhaitez le sécuriser ? Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Après inscription sur la plateforme service-public.fr ou directement en gendarmerie, des patrouilles seront organisées pour passer aux abords de votre domicile et vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolages ...)

Biodéchets



Pour réserver votre composteur individuel de 400L



Le tri à la source des biodéchets est obligatoire depuis le 1er janvier 2024.

A ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier donne aux résidents la possibilité de réserver un composteur en bois financé à 50% par la Communauté de Communes. Le reste à charge est de 35 euros. La réservation se fait via le site internet du Pays de Château-Gontier, onglet Environnement > Composter et jardiner au naturel.

Pour ceux qui n'ont pas accès à internet, il existe un formulaire papier à disposition aux mairies de La Roche-Neuville. Ce formulaire est à retourner à l'Hôtel de Ville de Château-Gontier.



Bruit de voisinage



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14 h à 19h30
- les samedis et mercredis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

[article 9 de l'arrêté préfectoral n° 2008-D-278 portant réglementation des bruits de voisinage]

Chiens en divagation



À la suite d'une recrudescence du nombre de chiens errants aperçus dans le village, la commune tient à rappeler qu'une délibération de 2017 prévoit :

- Une participation forfaitaire de **15€/jour** pour des frais de garde lorsqu'un chien sera placé au chenil de Ligné par les agents du service technique;
- Une participation forfaitaire de **75€** lorsque le service technique doit emmener le chien à la S.P.A de Laval.

Dépôts sauvages

Nous vous rappelons : les dépôts sauvages (que ce soient des déchets verts, du cartonnage, des détritux ...) sont interdits sur la voie publique, sur les terrains communaux et privés.



De même, les espaces de tri sélectif doivent être utilisés à bon escient et les dépôts réalisés dans les containers et non à côté, comme nous le constatons parfois.

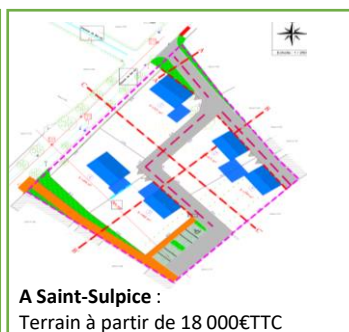
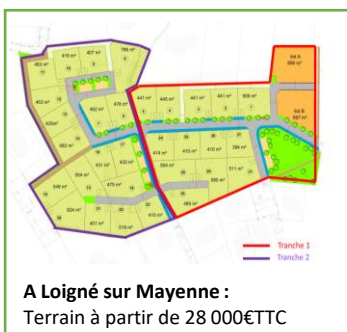
Nous comptons sur votre vigilance.

Tout dépôt sauvage est sanctionné d'une amende de 3^{ème} classe en référence du code pénal, article R.6321

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Lotissements



Les travaux de viabilisation des lotissements « Ferdinand Barais » à St-Sulpice et « La Pièce-Martin » à Loigné sur Mayenne sont terminés !

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter la mairie pour toute information complémentaire.

Thème des petites vacances :

Février / mars : Un jour, un conte

Avril / mai : Lez'animaux

Thèmes des mercredis :

Carnaval
Black and white
Music



Ouverture de l'accueil de loisirs du lundi 8 juillet au vendredi 2 août, avec pour thématique « Il va y avoir du sport »

Une journée à thème sera proposée chaque semaine.
Et toujours les activités à la carte pour les plus grands (9 à 14 ans : âges définis sur le programme en fonction des activités).

L'équipe d'animation de juillet sera composée de :
Marion CHAUVEAU (directrice), Angélique CORMIER, Justine COTTEREAU (stagiaire BAFA), Inès HELOISE, Oscar HOUDAYER, Alexis LEBLANC, Fabien LE MASSON, Pauline MEIGNAN et Alison RENOU (stagiaire BAFA).
Si besoin, d'autres personnes pourront venir renforcer l'équipe.

Ouverture également de l'ALSH du lundi 26 au vendredi 30 août : pour les enfants de 3 à 12 ans.

L'équipe d'animation d'août sera composée de :
Angélique CORMIER (directrice), Justine COTTEREAU (stagiaire BAFA), Gracia DEPERIERS, Inès HELOISE, Fabien LE MASSON et Gisèle LESAGE.



Venez vivre de superbes aventures, l'équipe d'animation vous attend nombreux !!!

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter Marion CHAUVEAU :
Par mail : clsh.loignesurmayenne@gmail.com
Par téléphone : 06-07-07-78-10 OU 02-43-07-65-92